

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le 18/04/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULOUSE**

68, rue Raymond IV

B.P. 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Téléphone : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30



M. le Maire
Commune de Gragnague
Mairie
15 place Bellegarde
31380 GRAGNAGUE

Dossier n° : E23000055 / 31

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Objet : la modification n° 6 du plan local d'urbanisme de la commune de Gragnague.

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Gérard BAUDE, chef du service étude, aménagement urbain et développement économique du pôle Nord Ouest de la communauté urbaine du Grand Toulouse, en retraite, demeurant 37 impasse Barthe, TOULOUSE (31200) (tel : 06.07.95.72.61 ; portable : non renseigné) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Le Greffier
Martine SINGLARD

DECISION DU
18/04/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E23000055 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 18/04/2023

Vu enregistrée le 13/04/2023, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Gragnague demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la modification n° 6 du plan local d'urbanisme de la commune de Gragnague ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté de délégation du 7 novembre 2022 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gérald BAUDE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

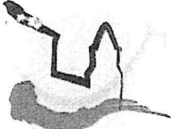
ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Gragnague et à Monsieur Gérald BAUDE.

Fait à Toulouse, le 18/04/2023

La magistrate déléguée

Florence NÈGRE-LE GUILLOU





MAIRIE DE

Gragnague

15 Place Bellegarde
31380 GRAGNAGUE

Monsieur le Président
Du Tribunal Administratif de
Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE – Cedex 07

Lettre recommandée avec accusé de réception n°1A 203 535 9649 4

Objet : Modification n° 06 du PLU de Gragnague

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2023 – AR – URBA – 19 en date du 10 mars 2023 j'ai prescrit la modification n°06 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gragnague.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, ce projet de modification a fait l'objet d'une notification aux Personnes Publiques Associées avant ouverture de l'enquête publique ; ainsi qu'à l'autorité environnementale en application de l'article R.104-28 du même code. L'Autorité Environnementale ayant par avis en date du 18 janvier 2023, de dispenser le projet d'évaluation environnementale.

Dans ces conditions, et en application des dispositions de l'article R.123-5 et suivants du Code de l'Environnement, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire-enquêteur pour l'enquête publique unique réglementaire qui pourrait se dérouler à partir du 15 mai 2023.

Dans l'attente de votre ordonnance, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A Gragnague le 11 avril 2023

Le Maire,

Daniel CALAS

